

DEPARTEMENT DES VOSGES
ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEAU
COMMUNE DE MONTHUREUX SUR SAONE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2012

L'an deux mille douze, le 17 octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de Monthureux sur Saône.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire.

Madame et Messieurs MAIGROT Joëlle, DURAND Thierry- FLORIOT Sylvain, Adjoints.

Mesdames et Messieurs : BOUCHAIN Marie-Agnès -LAURENT Anne-Françoise -MACHARD Michel-PIERRE Bernard- SOUHAIT Pierre-

ETAIENT ABSENTS :

Madame Mireille GANIEZ, excusée.

Madame Catherine FLIELLER.

Monsieur Pierre-Jean FREBY a donné pouvoir à Monsieur Raynald MAGNIEN, excusé.

Madame Marie-Francine FAUCHON.

SECRETAIRE : Madame Joëlle MAIGROT.

Date de convocation : le 11 octobre 2012.

A 20h00 et avant l'ouverture officielle de la réunion du conseil, Monsieur BENJELLOUN-TOUIMI, Receveur de la collectivité et invité par Monsieur le Maire, présente aux élus l'analyse financière de la commune ainsi que l'évolution des finances communales de 2007 à 2011.

Monsieur BENJELLOUN-TOUIMI présente différents tableaux comparatifs reprenant, les frais de fonctionnement, les investissements, les ressources de la Commune comprenant les taxes locales et les dotations de l'état. Ces tableaux et graphiques sont disponibles en mairie et sur le site internet : <http://www.monthureux.fr/>

Résumé de l'intervention du receveur et des précisions de M. le Maire.

TABLEAU DE SYNTHESE

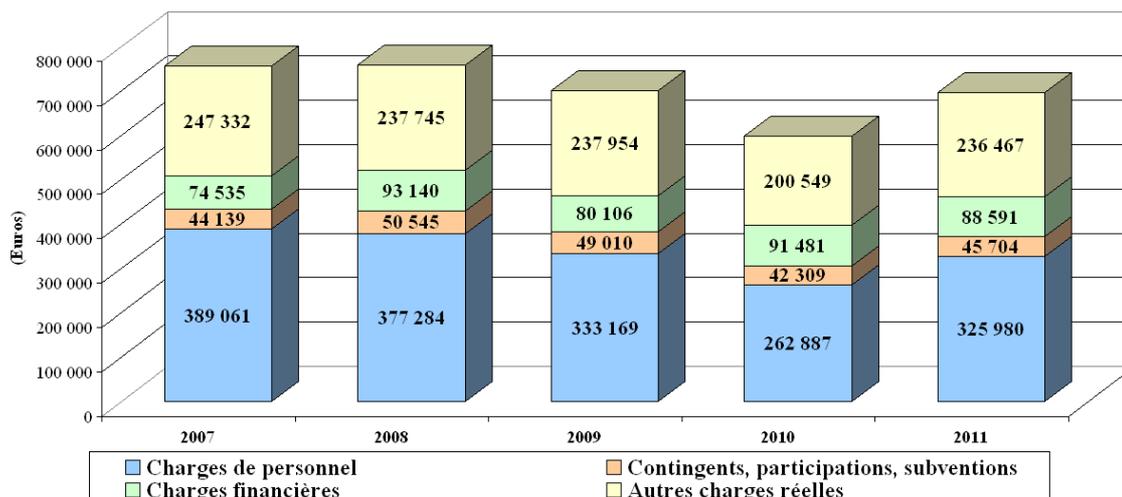
en EUROS	2011	2011/2010
Résultat comptable	228 621	+32,8%
Produits de fonctionnement (1)	925 363	+20,3%
dont ressources fiscales	365 845	-0,3%
dont DGF et autres dotations	308 773	-0,7%
Charges de fonctionnement (1)	696 742	+16,7%
dont charges de personnel	325 980	+24,0%
dont subventions et participations	45 704	+8,0%
dont charges financières	88 591	-3,2%
Capacité d'autofinancement brute	228 621	+32,8%
Dépenses d'équipement	231 757	-4,0%
Remboursements de dettes*	96 618	+3,3%

(1) Produits (hors plus values de cession) et charges réelles

* hors refinancements

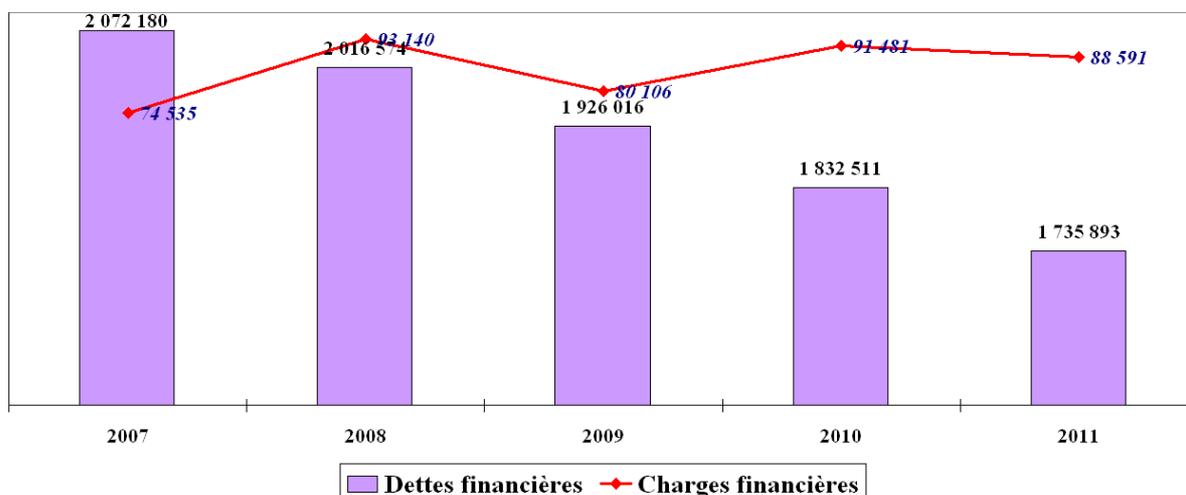
Le résultat comptable est positif ; ce qui permet à la Commune d'assurer le remboursement et la diminution de sa dette tout en poursuivant un programme d'investissement important. (Nouveau quartier, Rue de la Libération ; « Devant le Bois »).

CHARGES : EVOLUTION



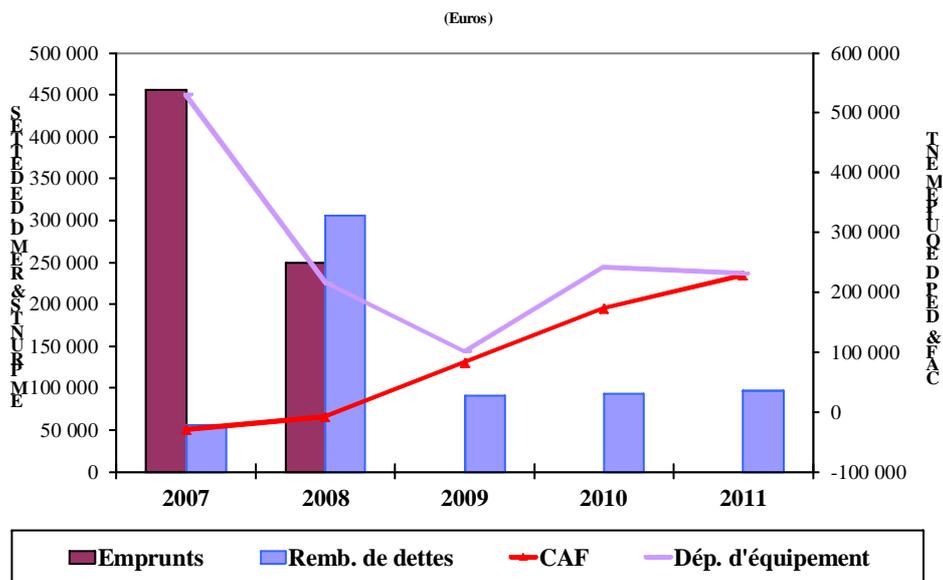
L'effort principal a porté sur la diminution des frais de fonctionnement afin de générer un résultat positif permettant des investissements. Les frais financiers (remboursement des intérêts de la dette) restent très importants mais diminuent (88 591 € en 2011).

DETTE



La Commune s'efforce de diminuer la dette contractée en 2007 et 2008. Pour une partie de l'emprunt, les remboursements n'ont commencé qu'en 2008 (voir graphique suivant).

EVOLUTION DES PRINCIPAUX ELEMENTS FINANCIERS



Le remboursement de la dette et des intérêts pèsent très lourd dans la gestion des finances communales. Cependant après une pause en 2008 et 2009 en prévision de gros investissements, les dépenses d'équipement se situent autour de 250 000 € (aménagement de la Place du Caron, création de la Maison des Associations...) en 2010 et 2011.

Grâce à la Capacité d'Auto Financement retrouvée en 2011, les investissements prévus au budget primitif 2012 s'élèvent à 415 356€, permettant l'installation de la nouvelle maison de retraite, la construction de 5 logements Vosgélis, l'aménagement d'une première tranche de 8 parcelles viabilisées, des travaux divers de voirie, création d'une place de retournement au lotissement des Sorbiers, la réfection de la place de la République et la création d'un parking à la Maison des Associations.

Il a fallu pour cela, comme le montre le graphique 1 diminuer les frais de fonctionnement, c'est-à-dire gérer au plus près les dépenses courantes de la Commune et trouver d'autres ressources comme la vente de foncier (29 247 m² à 7,35 le m²) et les excédents de la forêt et du site d'aspersion.

Monsieur le Maire et son Conseil remercient Monsieur BENJELLOUN-TOUIMI pour sa présentation de l'analyse financière de la commune. Monsieur BENJELLOUN quitte la salle à 20h40.

A 20h45, Monsieur le Maire de Monthureux-sur-Saône ouvre la séance du Conseil Municipal.

Après avoir pris connaissance du compte-rendu des délibérations de la séance du 20 septembre 2012, aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est accepté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1) Affaires scolaires : demande de subvention REP par le RPI Châtillon/Les Thons.
- 2) Accueil périscolaire : avenant n° 4 à la convention de mise à disposition du personnel.
- 3) Finances communales : modifications budgétaires.
- 4) Délégations au Maire.

Informations Communauté de Communes.

Informations diverses

Questions diverses

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter au présent ordre du jour le sujet suivant:

- Subvention exceptionnelle aux Restos du Cœur.

Compte tenu des précisions apportées par Monsieur le Maire sur ce point ajouté et de son caractère d'urgence, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette modification apportée à l'ordre du jour.

2012-10-17-1- Affaires scolaires : demande de subvention REP par le RPI Châtillon/Les Thons.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Sylvain FLORIOT, Adjoint, qui informe le Conseil Municipal que le RPI de Châtillon/Les Thons sollicite la commune afin qu'elle puisse verser :

- La subvention REP d'un montant de 23 €/an/élève pour l'année scolaire 2012/2013.
- La subvention de Noël : 80 € par commune.

Deux enfants de Monthureux-sur-Saône sont scolarisés, par dérogation, au RPI Châtillon/les Thons.

Monsieur FLORIOT fait remarquer qu'une subvention de Noël d'un montant de 80€ par commune correspond à 40€ par enfant en ce qui nous concerne.

Le Conseil Municipal estime qu'il vaudrait mieux verser un montant par enfant car, qu'une commune ait 10 enfants scolarisés ou un seul, la somme demandée est la même.

Proposition sera faite dans ce sens en 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de régler pour l'année scolaire 2012/2013 au RPI Châtillon/les Thons, la subvention REP d'un montant de 23 € par élève et par an (pour deux enfants).
- **REFUSE** de régler la subvention de Noël d'un montant de 80€ par commune.

2012-10-17-2- Accueil périscolaire : avenant n° 4 à la convention de mise à disposition du personnel.

Depuis l'année scolaire précédente, la directrice de l'accueil périscolaire a mis en place une réunion de service hebdomadaire ainsi que des séances de préparation d'activités qui ont lieu, cette année, le lundi de 18h30 à 19h30, pour les agents affectés à ce service.

De plus, étant donné la fréquentation importante de la cantine scolaire par les enfants du primaire et de la maternelle, le collège a demandé à la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne d'augmenter le nombre d'heures de mise à disposition de l'agent communal pour la préparation des repas.

Afin de satisfaire à cette demande, la Communauté de Communes a sollicité Madame Violette KIEFFER afin d'augmenter le nombre d'heures au collège; de ce fait, Madame KIEFFER n'est plus en charge de l'accueil périscolaire de 11h30 à 13h30 mais assure la préparation des repas ainsi que l'entretien du réfectoire, de 07h00 à 11h00 et de 11h30 à 14h00.

Suite à ces changements, il convient de modifier la convention qui lie les deux collectivités, par avenant n°4 à la convention du 18/09/2009, d'adopter cet avenant et autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Après avoir pris connaissance de ces éléments, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les termes de l'avenant n°4 à la convention de mise à disposition du service de l'accueil périscolaire établie le 18/9/2009 entre la Commune de Monthureux-sur-Saône et la Communauté de Communes.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

2012-10-17-3- Finances communales : modifications budgétaires.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Joëlle MAIGROT, Adjoint en charge des finances, qui présente au Conseil Municipal les différents projets de travaux et d'acquisition de matériel qui nécessitent une modification budgétaire sur les budgets forêt, assainissement et budget général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les modifications budgétaires suivantes :

BUDGET FORET

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>Désignation</u>	<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
	<u>Diminution de crédits</u>	<u>Augmentation de crédits</u>	<u>Diminution de crédits</u>	<u>Augmentation de crédits</u>
2031- Op° 113- Frais d'étude ONF	2 220,00 €			
2312- Op° 113- Création de chemins forestiers	28 500,00 €			
2117- Op° 109-Travaux sylvicoles		30 720,00 €		
TOTAL	30 720,00 €	30 720,00 €		

BUDGET ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>Désignation</u>	DEPENSES		RECETTES	
	<u>Diminution de crédits</u>	<u>Augmentation de crédits</u>	<u>Diminution de crédits</u>	<u>Augmentation de crédits</u>
022-Dépenses imprévues	430,00 €			
673-Titres 2011 D.G.F.I.P annulés partiellement (remboursement intérêts moratoires PEDUZZI)		430,00 €		
TOTAL	430,00 €	430,00 €		

BUDGET GENERAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>Désignation</u>	DEPENSES		RECETTES	
	<u>Diminution de crédits</u>	<u>Augmentation de crédits</u>	<u>Diminution de crédits</u>	<u>Augmentation de crédits</u>
022-Dépenses Imprévues	25 750,00 €			
023- Virement à l'investissement		25 750,00 €		
61522-Réfection M.P.T		11 500,00 €		
7788- Remboursement assurance				11 500,00 €
TOTAL	25 750,00 €	37 250,00 €		11 500,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>Désignation</u>	<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
	<u>Diminution de crédits</u>	<u>Augmentation de crédits</u>	<u>Diminution de crédits</u>	<u>Augmentation de crédits</u>
021- Virement du fonctionnement				25 750,00 €
21318-Op° 112-Pose de thermostats M.P.T		4 500,00 €		
21568- Op° 129-Achat extincteurs archives + Maison des associations		450,00 €		
2158-Op° 129- 2 adoucisseurs écoles		9 000,00 €		
2184- Op° 129- Mobilier cantine		800,00 €		
202-Op°168- 5ème modification du P.L.U		1 000,00 €		
2312-Op° 173-Plus-value sur estimation travaux de parking maison des associations		10 000,00 €		
TOTAL		25 750,00 €		25 750,00 €

Pour information, il restera la somme de 25 526,00€ au chapitre 022 Dépenses imprévues.

2012-10-17-4- Délégations au Maire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 32-2-2008 en date du 14 avril 2008,
Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Décision prise dans le cadre des délégations au Maire : marchés publics. (commandes à partir de 4 000 € HT et inférieures à 90 000 € H.T).

Marché à procédure adaptée concernant les travaux d'aménagements extérieurs en périphérie de la Maison des Associations.

Entreprise retenue : SA FUMASOLI- 70500 BETAUCOURT

Montant H.T du marché : 33 376,10€.

Montant T.T.C : 39 917,82€ T.T.C.

Date de signature et de notification du marché : le 25 septembre 2012.

2012-10-17-5- Subvention exceptionnelle aux Restos du Cœur.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le cambriolage dont a été victime l'antenne locale de Darney des Restos du Cœur.

Le stock alimentaire pour la saison à venir a été volé dans son intégralité, il est urgent de leur apporter une aide afin de leur permettre de reconstituer ce stock.

Monsieur PETITCOLIN, responsable de l'antenne de Darney, a contacté Monsieur le Maire afin de lui exposer la situation.

Monsieur le Maire lui a proposé de soumettre à son Conseil le versement d'une subvention de la commune à concurrence de 250€.

Monsieur le Maire a tout de même précisé qu'il souhaitait que les achats soient effectués dans les magasins de Monthureux-sur-Saône.

L'Assemblée délibérante est tout à fait d'accord sur ce principe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de verser une subvention d'un montant de 250€ à l'antenne locale de Darney des Restos du Cœur.
- **PRECISE** que cette subvention sera versée sur présentation des justificatifs d'achat chez les commerçants de Monthureux-sur-Saône.

Informations diverses.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée :

- L'enquête publique concernant la 5^{ème} modification du P.L.U qui débute le lundi 22 octobre.
- La visite des espaces verts avec Monsieur Van MALDEGHEM qui a lieu le samedi 20 octobre à 08h30.
A ce sujet, Monsieur le Maire estime qu'il serait bon que le Conseil Municipal prenne une décision concernant le projet d'arboretum, au prochain conseil de novembre.
Certains conseillers pensent que le site du lagunage est le plus propice à recevoir un tel projet.
- La réunion publique d'information concernant les affouages qui se tient le vendredi 19 octobre à 20h30, salle n°1 de la Mairie.
- Le prochain Conseil Municipal qui aura lieu le jeudi 15 novembre 2011 à 20h00 avec présentation des travaux du site du Préfonrupt par Madame GRÜBER et Monsieur SALEK.

A ce sujet, Monsieur FLORIOT présente aux conseillers le tableau des thématiques proposé par le Conservatoire des Sites Lorrains, tableau qui servira à établir les différents panneaux qui seront installés le long du sentier pédagogique.

Il est nécessaire de déterminer dans la liste proposée, les thèmes à caractère prioritaire ou secondaire.

Un exemplaire de ce tableau sera transmis à tous les conseillers pour avis et commentaires.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il va transmettre une correspondance aux responsables du Crédit Agricole et à DEXIA afin d'obtenir une simulation de remboursement anticipé des emprunts existants au moyen d'un nouvel emprunt à taux réduit. Il s'agit de réduire les frais financiers en renégociant le taux sans emprunter plus.
Le Crédit Agricole applique des pénalités pour remboursement anticipé qu'il est très difficile de calculer en se référant au contrat.

Monsieur le Maire résume les différentes étapes de son intervention concernant les dégradations qui ont eu lieu à la Maison Pour Tous le 07 octobre dernier, à l'occasion du bal de la foire au boudin.

-Intervention de Monsieur le Maire, accompagné par la gendarmerie, le dimanche 07 octobre 2012 à 06h00.

-Plaintes ont été déposées par Monsieur le Maire, l'association de l'Union des commerçants et Monsieur Alexandre HOUILLON, sonorisateur de la soirée.

Monsieur le Maire a constaté une grande violence dans les faits et l'objet de la plainte concerne :

- Dégradation ou détérioration de bien destiné à l'utilité ou la décoration publique.
- Trouble à l'ordre public.
- Violence en réunion.

-Des auditions sont en cours- plusieurs personnes vont être interpellées et feront sans doute l'objet d'une procédure de comparution immédiate au Tribunal de Grande Instance.

Monsieur le Maire informera le Conseil dès qu'il sera en possession des conclusions de l'enquête.

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la carte de remerciements transmise par Madame Mireille GANIEZ, conseillère municipale et la famille MARQUELET, suite au décès de Monsieur Ferdinand MARQUELET.

Le Conseil Municipal s'est associé à leur peine en offrant une gerbe de fleurs.

Monsieur le Maire et Madame Marie-Agnès BOUCHAIN ont reçu le Directeur de l'Agence VOSGELIS de Mirecourt et lui ont proposé de faire appel aux chantiers d'insertion afin d'assurer l'entretien des locaux communs aux H.L.M de Monthureux-sur-Saône.

Monsieur le Maire adressera un courrier aux deux chantiers (Atelier de Développement de la Saône Vosgienne et la Cie l'Odyssée) afin qu'ils puissent se mettre en relation avec Vosgelis.

Questions diverses.

Monsieur Thierry DURAND, Adjoint en charge des travaux, fait remarquer que les trottoirs du nouveau lotissement se sont affaissés : il faudrait prévoir un enrobé sur la groise existante, ce matériau n'étant pas résistant dans le temps.

Monsieur DURAND pense qu'il serait nécessaire de poser des radars pédagogiques aux entrées de Monthureux. Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe. Des devis ont été demandés.

Monsieur Pierre SOUHAIT pense qu'il serait bon d'ouvrir le Syndicat d'Initiative plus souvent en période estivale. Madame Anne-Françoise LAURENT, sa présidente, est bien consciente du problème mais le nombre de bénévoles est tout à fait restreint. Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a pris une délibération concernant la compétence tourisme qui pourrait être prise par notre Communauté de Communes.

Cette délibération a été transmise à son Président.

Madame LAURENT se propose d'envoyer un courrier pour demander le soutien de la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne.

Plus de questions diverses.

Pas de questions du public également.

La séance est levée à 22h30.